



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 13

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2006

L'an deux mil six, le treize novembre à neuf heures, le conseil municipal de Chéniers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Gilles GAUDON, Maire.

Etaient présents : MM. G. GAUDON, POISSONNIER, PATEY, ROVELON, CHARPAGNE, R. GAUDON, , Mmes BERAUD, DESASSURE, MAGHIN, MALHERBE, MM. BOURLIAUD, BOITARD, GUICHARD,

Mme MALHERBE a été élue secrétaire de séance.
La séance a été publique.

MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DE LA CREUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, lors de sa séance du 21 octobre 2006, a voté une motion relative à la desserte ferroviaire.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif –la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges- pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 années à venir.

Les élus ont donc demandé :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Chateauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Après avoir pris connaissance de cette motion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Apporte son soutien à l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse et demande le maintien et l'amélioration de toutes ces lignes ferroviaires.

Cette délibération annule et remplace celle reçue en préfecture le 22 novembre 2006, pour erreur matérielle

Fait à Chéniers, le 20 novembre 2006

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint Délégué

